

Tél : 04 74 88 24 27

Courriel : [mairie.chelieu@wanadoo.fr](mailto:mairie.chelieu@wanadoo.fr)

Site internet : [mairiechelieu.fr](http://mairiechelieu.fr)

n° 115

# CHELIEU INFOS

Novembre 2023

## LE MOT DU MAIRE : les médecins traitants

Au printemps vous avez été très nombreux à répondre à l'enquête effectuée par les 6 communes de la vallée concernant les médecins traitants.

A Chélieu vous avez déclaré être 69 personnes dépourvues de médecin traitant, des nouveaux arrivants nous ont dit avoir dû rester avec leur médecin de famille situé à plusieurs dizaines de kilomètres.

Sur la vallée, ce sont près de 300 personnes qui se sont signalées, parfois la famille entière.

A l'issue de notre enquête, nous (les élus) avons rencontré le député de la circonscription, M Neuder et Didier Rambaud, sénateur, ancien maire de Châbons et de Le Grand-Lemps.

Aucun des deux ne semble en mesure de soutenir une politique qui viserait à garantir l'installation des médecins dans les secteurs en tension.

Au moment où je rédige ce texte, les informations

font à nouveau état d'un refus du sénat d'agir en ce sens.

Les communes, les départements sont donc conduits à user de stratégie pour faire venir sur leurs territoires des médecins au détriment des autres territoires

Le département de l'Isère octroie des bourses de 50 000 euros aux étudiants qui s'engagent à exercer sur son territoire. Des communes ou communautés de communes se lancent dans la surenchère. Laquelle offrira les meilleures conditions d'installation.

La commune de Val-de-Virieu, qui a récupéré la Maison médicale créée voici 30 ans par la communauté de communes qui s'appelait alors « Virieu/Vallée de la Bourbre » agit en ce sens.

A court terme, et c'est bien ce qui vous intéresse, cela a amené à l'installation en ce mois d'octobre de Mme Vas-

seur, médecin généraliste.

Mme Vasseur a établi un ordre de priorité concernant ses futurs patients. Si le critère numéro un est d'être habitant de Val-de-Virieu, ce n'est absolument pas un élément d'exclusion pour les habitants de Chélieu. Je vous rappelle que 300 personnes se sont déclarées sans médecin traitant sur la vallée et qu'une patientèle peut s'élever à 1200 personnes. Il y aura donc de la place pour chaque famille de Chélieu en attente d'un médecin généraliste.

Il ne vous reste plus qu'à faire le 04 58 15 06 00

Quant à l'avenir à moyen terme, si nos députés et sénateurs persistent à refuser de se saisir à bras le corps de ce dossier je suis très inquiet.

Max Gauthier

## MAIRIE

### Ouverture au public

Lundi : 15 h 30 - 18 h 00

Jeudi : 9 h 30 - 12 h 00

Samedi : 9 h 00 - 11 h 15

### Permanence du maire

Sur rendez-vous

### Réservation salles communales

Mairie : 04 74 88 24 27

## FERMETURE ANNUELLE

Le secrétariat sera fermé du lundi 25 décembre au mardi 2 janvier inclus.

## CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Chacun est invité à participer à la cérémonie de la commémoration de l'Armistice qui aura lieu à 10 heures au Monument aux morts. Rendez-vous sur le parking du cimetière.

## LA VIE COMMUNALE

### L'essentiel du Conseil municipal

#### Le 17 mai

*Subvention* : une demande est faite au titre de la DETR concernant une aire de retournement Impasse de l'Eglise.

*Frelon asiatique* : une convention avec le GDS est signée. La mairie s'engage à participer à hauteur de 25 % aux frais de destruction des nids.

Subventions aux associations : SSIAD : 110 ; ADMR : 275 ; Don du Sang : 165 ; Coordination Gérontologie : 110 ; Sou des Ecoles : 660 ; Familles Rurales 145 ; Randonneurs de la Bourbre : 100

Associations Sportives et culturelles encadrant des jeunes : 22 euros par adhérent sur demande des associations.

*Budget école* : fournitures scolaires : 70 euros par élève. Investissement : 700 euros.

#### Le 9 juin

*Désignation des délégués aux élections sénatoriales* : Max Gauthier, Céline Mazot et Sébastien Arnaud

#### Le 12 juillet

*Mise à jour des tarifs communaux*

Cimetière : caves urnes : 450 € (15 ans) ; 750 € (30 ans)

Place simple : un mètre linéaire 250 € (30 ans)

Garderie : demi heure entamée : 1 € ; tarifs dégressifs en fonction du QF. Dépassement de l'heure de fin de garderie : 10 €

Salle communale : Associations locales d'intérêt communal : gratuit

Particuliers de la commune : journée 200 €

Week-end 300 €

Autres : journée 500 € Week-end : 700 €

Pour tous : forfait nettoyage : 75 € ; Caution : responsabilité : 800 € tri sélectif : 60 €

Maison pour Tous : habitants de la commune : la journée 120 € ; caution responsabilité : 500 € ; tri sélectif : 50 €

Cantine : repas commandé : 4,30 € (inchangé) dégressif suivant QF

Repas non réservé : 7 €

#### Le 21 septembre

*Cimetière* : une commission s'est mise en place pour envisager un réaménagement à l'intérieur du cimetière.

*Subvention exceptionnelle* : 500 € pour la manifestation des 60 ans de l'association « Familles Rurales »

### COLIS DU CCAS

Les colis seront distribués la semaine précédent Noël à toutes les personnes en résidence principale nées en 1953 et avant.

Si vous ne souhaitez pas recevoir le colis vous voudrez bien vous signaler en mairie au plus tard le 20 novembre. Les personnes nées en 1953 qui ne seraient pas inscrites sur les listes électorales doivent se faire connaître pour bénéficier du colis.

### La commune recherche

Pour assurer la surveillance des élèves lors de la cantine la commune recherche une deuxième personne à partir de janvier 2024.

La plage horaire s'étend de 11 : 20 à 13 :00.

Contactez la mairie

04 74 88 24 27

### Les travaux sur la commune

#### Terminés :

Pose de stores à l'école

Pump track et city stade

#### En cours

Table d'orientation

Mur de clôture de la mairie

Rénovation du parc informatique de l'école et de la mairie

Pose de nouveaux jeux, d'une table et des bancs à coté de l'église

#### A venir

Pose d'un panneau d'affichage devant la mairie

### VŒUX DU MAIRE

Les vœux du Maire auront lieu **samedi 06 janvier 2024** à partir de 19 heures à la salle communale.

C'est un moment convivial où chacun a sa place, les nouveaux arrivants comme les anciens. Un moment d'échange informel avec les membres du

**MAIRIE****Ouverture au public**

Lundi : 15 h 30 - 18 h 00

Jeudi : 9 h 30 - 12 h 00

Samedi : 9 h 00 - 11 h 15

**Permanence du maire**

Sur rendez-vous

**Réservations salles  
communales**

Mairie : 04 74 88 24 27

**BIBLIOTHEQUE  
INTERCOMMUNALE**

(Champ de Mars Val de Virieu)

Mardi

15 h 30 - 18 h 00

Mercredi

15 h 30 - 18 h 00

Vendredi

10 h 00-12 h 00

15 h 30 - 18 h 00

Samedi

10 h 00 - 12 h 00

**DECHETERIE****(Zone d'activité  
à Panissage)**

Lundi - Mercredi

13 h 30 - 17 h 30

Samedi

8 h 30 - 12 h 00

13 h 30 - 17 h 30

**COLLECTE des ORDURES MENAGERES**

La collecte des ordures ménagères a lieu le lundi, toutes les semaines, en alternance ordures ménagères ou papiers et emballages dans la poubelle jaune.

Le hameau de Eynoud est collecté le jeudi .

**CONCILIATEUR  
de JUSTICE**

et

**ARCHITECTE CONSEIL**

Permanence à la  
mairie de Virieu  
Prendre RDV au  
04 74 88 21 42

**INFIRMIERS :**

Maison médicale à Virieu 7/7 jours : 04 74 18 08 00

Cabinet infirmier à La Guinguette, Panissage : 04 37 06 39 69

**ASSISTANTES MATERNELLES :****Maison des Assistantes Maternelles :**

R. Gonin 06 70 16 20 97 ; C. Mermet 06 52 10 75 08 ; J. Zanetty 06 22 70 74 56

**ASSISTANTES  
SOCIALES**

Conseil Départemental  
04 76 07 35 52

**MSA**

04 74 83 25 00

**CPAM**

36 46 ou site « ameli.fr »

**FRANCE-SERVICES**

Sur rendez-vous

**La-TOUR-du-PIN**

22 Hôtel de Ville  
04 74 97 05 79

**PONT-de-BEAUVOISIN**

ZA de Clermont  
(Proche Leclerc)  
04 76 32 71 99

**Vals du Dauphiné**

Lundi et Vendredi :  
8 h 30 - 12 h 00

Mardi et Mercredi :  
13 h 30 - 17 h 00

Jeudi : 8 h 30 - 12 h 00  
et 13 h 30 - 17 h 00

22, rue de l'Hôtel de Ville - CS  
90077, 38353 LA TOUR DU PIN  
CEDEX  
04 74 97 05 79

## LA VIE SCOLAIRE

### La RENTREE des CLASSES

Mme Charlotte Lanfray enseigne en classe de maternelle. Elle est complétée par Mme Isabelle Lémery chaque lundi.

Mme Anne Chosson enseigne en classe de CP-CE1-CE2 et assure la direction.

Mme Anne Piaton enseigne en classe de CM1-CM2. Elle est complétée par Mme Adeline Nion chaque jeudi.

#### Découvrir la nature

Le fil conducteur de nos projets cette année, c'est la nature. Les trois classes vont participer à un projet dans des espaces naturels sensibles (ENS). Ce projet s'articule de différentes manières. Les élèves visiteront des ENS proches de l'école, comme les forêts. Ils réaliseront également des observations dans d'autres milieux naturels comme des prairies sèches et des

étangs.

En parallèle de ces visites, les enseignantes prévoient de mettre en place des activités artistiques autour de la nature.

Début novembre, un intervenant viendra travailler avec les élèves autour des sons de la nature et la musique que celle-ci peut produire.

Il est également prévu des actions pour l'environnement. (« Nettoyons la nature » et découverte du lombricompostage).

#### Les activités avec la médiathèque

La classe de Mme Lanfray a été sélectionnée pour réaliser une rencontre/atelier avec l'autrice Lucie Albon. Les objectifs de ces ateliers sont de faire découvrir la médiathèque comme lieu de vie et de ressources mais aussi de sensibiliser les élèves à la littérature jeunesse.

La classe des CP-CE1-CE2, participera

au parcours « On mène l'enquête ! » dont l'objectif est avant tout de donner le goût de lire à travers le genre littéraire du polar mais aussi de découvrir les codes du roman policier.

La classe des CM1-CM2 suivra quant à elle le parcours « Fake news ». Les objectifs de ce parcours sont de développer l'esprit critique des enfants en leur permettant de s'interroger sur la fiabilité d'une information mais aussi d'apprendre à repérer les fakes news.

#### Les effectifs :

PS : 4  
MS : 10  
GS : 7  
CP : 9  
CE1 : 6  
CE2 : 6  
CM1 : 11  
CM2 : 7

La directrice

### Au SOU des ECOLES

L'assemblée générale du Sou des Ecoles s'est tenue le vendredi 22 septembre à la Maison pour Tous.

Satisfaction pour la troupe de Mathieu Lambert.

Le bilan de l'année écoulée est très satisfaisant. Les diverses manifestations ont permis d'attribuer un budget de plus de 3 500 euros pour des

activités scolaires et de financer le transport pour la piscine.

Un nouveau bureau a été constitué.

Président : Mathieu Lambert

Vice-présidente : Coline Gauthier

Trésorière : Cindy Muet

Trésorier adj : Jérémy Riquelme

Secrétaire : Maud Chaffard

Secrétaire adj : Anaïs Guillaud

#### Les manifestations prévues :

25 novembre Jambon-gratin

12 janvier : Galette des rois

2 mars : Concours de belote

6 avril : Pizzas

19 mai : Tartes au sucre

28 juin : Fête du Village

## L'AGENDA

Soirée choucroute	10 novembre	Mouv'relais	Chassignieu
Pucier de Noël	12 novembre	Familles Rurales	Salle des fêtes Panissage
Concert chorales	17 novembre	Téléthon	Chassignieu
Jambon-Gratin	25 novembre	Sou des Ecoles	Maison pour Tous
Randonnée	26 novembre	Téléthon	Val de Virieu
Repas du Téléthon	16 décembre	Téléthon	Chassignieu
Don du sang	3 janvier	AFS	Val de Virieu

## RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes ayant atteint l'âge de 16 ans doivent se faire recenser en mairie dans les deux mois qui suivent la date anniversaire. Se présenter avec la carte d'identité et le livret de famille.

## URBANISME

### L'édification d'une clôture

Parmi les questions les plus soulevées figure le cas des nouvelles clôtures. On y trouve les réponses pages 135 et 136 du règlement du PLU consultables sur le site de la mairie.

« Elles seront constituées :

- Soit d'une haie variée avec 3 espèces d'essences locales au minimum. Les végétaux à proscrire sont les Thuyas, cyprès de Leyland, et lauriers palmes.
- Soit d'un grillage sans support visible d'une hauteur maximale de 1.80m,
- Soit d'un muret enduit d'une hauteur maximale de 1 m qui pourra être surmonté d'un système à claire voie. La hauteur totale ne pouvant excéder 1.80m.
- Ou uniquement dans les secteurs A1 et A2 identifiés à l'article U2 du titre 2 du présent règlement : d'un mur dont la hauteur est limitée à 1,80 m. Il sera enduit avec une finition lisse en harmonie avec la façade. *Dans ce cas il est aussi limité à un linéaire ne dépassant pas 30% du linéaire de l'ensemble de la clôture du terrain. »*

**Comentaires :** l'édification d'un mur d'une hauteur maximale de 1,80 m est réservée aux résidences situées en zone « U » mais limité à **30 %** de la longueur totale de la clôture.

Pour les autres zones (agricole, naturelle ..) la hauteur maximale d'un muret est de 1 mètre. Il peut être surmonté d'un « grillage ». La hauteur maximale de la clôture ne pouvant pas dépasser 1,80 m.

### Autre sujet souvent abordé : la déclaration préalable de travaux

Pour toute modification de façade, édification du « carport », d'une pergola couverte, pour la réalisation d'un mur de clôture, il est obligatoire de déposer en mairie une « déclaration préalable de travaux ». La mairie a un mois pour donner sa réponse.

## Lutte contre le frelon asiatique

La commune a signé une convention avec le GDS (Groupement de Défense Sanitaire) qui l'engage à financer 25% du coût d'une intervention de destruction d'un nid de frelons asiatiques.

La communauté de communes finance elle aussi 25 %, le reste est pris en charge par le Département.

Dans les faits, cela est plus compliqué. Dès que le budget prévu pour cette action est atteint, les établissements ne financent plus et la charge revient au particulier. Le montant d'une intervention peut être comprise entre 150 et 200 euros. Aussi, plus l'intervention a lieu tôt dans l'année, plus celle-ci a des chances d'être subventionnée.

Sur la commune, pour toute intervention on peut faire appel à M Christophe PONS 06 84 73 52 42.



Frelon européen

ERICK  
LE BERVET



Frelon asiatique

## L'ACCA communique

L'association Communale de Chasse Agréée compte 34 adhérents. Elle est présidée par M Jean-Claude Gonin.

Autres membres du bureau : Julien Ritter, Morgane Guétat, David Fauger-Dupuis, Amaury Savoy

La chasse est ouverte du 10 septembre 2023 au 29 février 2024.

Le vendredi, la chasse est fermée.

Il est interdit de tirer à moins de 150 mètres de toute habitation.

Lorsque des battues sont organisées, elles sont annoncées sur le panneau d'affichage situé à l'église. Celles-ci sont régies par des règles d'organisation très strictes concernant notamment leur visibilité .



## ANTI-GASPI à la cantine

Depuis un an, l'objectif est de ne laisser aucun déchet à la cantine : les aliments non servis ne doivent absolument pas finir à la poubelle.

Aussi, chacun peut récupérer auprès du personnel de la cantine entre 12 h 45 et 13 h les aliments non servis. Il convient de se munir d'un contenant.

Pour éviter des déplacements inutiles il sera recommandé d'appeler la cantine à partir de 12 h 30.

**07 88 58 43 30.**

Ces repas ne seront pas facturés. Il est laissé à la libre appréciation de chacun une participation financière éventuelle.

**Les personnes intéressées doivent se signaler en mairie.**

## Signalétique intra-communale

La commune va refaire la signalétique . Ainsi de nouveaux panneaux directionnels indiquant les bâtiments publics, les hameaux seront installés.

La réglementation concernant les publicités des activités économiques a évolué ( ex : gîtes, artisans, centre équestres ..). L'affichage diffus que l'on retrouve le long des routes n'est plus autorisé.

Aussi la commune propose à tous les professionnels intéressés d'intégrer sur les nouveaux supports la signalétique dont ils auraient besoin. Ces panneaux seront à leur charge à prix coûtant.

Contactez la mairie.

**Une signalétique vieillissante**



## TELETHON

Trois temps importants pour le Téléthon 2023. Ils se dérouleront à CHASSIGNIEU. :

**Vendredi 17 novembre :**  
Concert à l'église à 20 heures avec les chorales Omega et Lempsichœur. Entrée 10 euros

**Samedi 9 décembre :**  
Randonnée pédestre à 13 h 30. Départ de la mairie, Participation minimum 6 euros

**Samedi 16 décembre**  
Plat à emporter : diots-pommes de terre-crozets-dessert-fromage à retirer entre 10 heures et midi à la salle des fêtes. Réservation possible au 06 72 81 19 66

## ETAT CIVIL

### Naissances

Léa Catinon le 9 mai  
Eden Revol le 9 mai  
Hana et Lily Emon le 3 juin  
Baptiste Milleliri le 9 juillet  
Aria Rodriguez-Antunes le 18 août

### Décès

Maria Naudet le 9 mai  
Jacky Collet-Beillon le 25 septembre

### Mariages

Mélany Estatof et Jérémy Férrand le 24 juin  
Béatrice Ricciardelli et Thierry Convenant le 1er juillet  
Stéphanie Bailly et Jérôme Mouilleseaux le 9 septembre  
Valérie Blion et Guillaume Duménil le 30 septembre  
Charlotte Colombel et Stéphane Batime le 28 octobre